

**Séance
extraordinaire
2019-01-22ss**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Cap-Saint-Ignace, tenue le mardi 22 janvier 2019 à 20 heures à laquelle sont présents, M^{me} la mairesse, Jocelyne Caron, les conseillers, MM Pierre Martineau, Jonathan Daigle, Gaétan Bélanger et les conseillères, M^{mes} Pauline Joncas et Évelyne Gallet. M^{me} Sophie Boucher, secrétaire-trésorière, est également présente.

Absence motivée : M^{me} Chantal Côté

L'avis de convocation a été notifié à tous les membres du Conseil, tel que requis par le *Code municipal*.

Cette séance a été convoquée par la secrétaire-trésorière afin que soit pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Avis de motion, règlement concernant la gestion contractuelle (incluant certaines délégations, notamment le pouvoir de dépenser et les règles de contrôle et suivi budgétaire) et dépôt du projet de règlement;
5. Période de questions;
6. Levée de la séance.

1. Ouverture de la séance

M^{me} la mairesse, Jocelyne Caron, procède à l'ouverture de la séance.

2. Vérification des présences

Sont présents : M^{me} Jocelyne Caron, mairesse
M. Pierre Martineau, siège # 1,
M. Jonathan Daigle, siège # 2,
M^{me} Pauline Joncas, siège #3,
M. Gaétan Bélanger, siège # 4,
M^{me} Évelyne Gallet, siège # 5,
M^{me} Chantal Côté, siège # 6

2019-01-01ss

3. Acceptation de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Pauline Joncas, appuyé par la conseillère Évelyne Gallet, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2019-01-02ss

Avis de motion
Règlement sur
la gestion
contractuelle

4. Avis de motion, règlement concernant la gestion contractuelle (incluant certaines délégations, notamment le pouvoir de dépenser et les règles de contrôle et suivi budgétaire) et dépôt du projet de règlement

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT CONCERNANT LA GESTION CONTRACTUELLE

Je, soussigné, Pierre Martineau, conseiller de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace, précise qu'un avis est donné pour la présentation d'un règlement concernant la gestion contractuelle, avec dispense de lecture.

Note au procès-verbal :

Le conseiller donnant l'avis de motion dépose le projet de règlement en lien avec le présent avis de motion.

Période de questions

5. Période de questions générales

Aucune personne n'était présente à la séance extraordinaire.

2019-01-03ss

6. Levée de la séance

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle, appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger, que la séance soit levée à 20 heures 12.

Sophie Boucher
Secrétaire-trésorière

Jocelyne Caron
Mairesse